

Index d'égalité professionnelle Femmes – Hommes

(année 2025)



Les 4 indicateurs pris en compte dans le calcul de l'index pour une entreprise de moins de 250 salariés sont :

- | | |
|--|----------------|
| ● L'écart de rémunérations entre les hommes et les femmes dans l'entreprise (sur 40 points) : | non calculable |
| ● L'écart d'augmentations individuelles de salaire (sur 35 points) : | 35/35 |
| ● Le pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (sur 15 points) : | non calculable |
| ● Le nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations (sur 10 points) : | 05/10 |

TOTAL Index (sur 45 points calculables) : 40/45

TOTAL Index sur les Indicateurs exploitables : 89/100